

POLYTOXICOMANIE

Par Profil supprimé Postée le 25/12/2011 21:39

Bonjour

Notre fille, âgée de 26 ans et infirmière est entrée dans la polytoxicomanie il y a plus de 10 ans. Après 10 hospitalisations (cures de sevrage, post-cures, etc) elle rechute sans arrêt. Elle n'est plus en mesure de travailler (elle dérobaît d'ailleurs des médicaments de type morphine et valium à l'hôpital). Elle a recommencé à boire et se livre maintenant à la consommation de cocaïne. Elle est sans ressources et vit dans des squats. Nous avons dépensé pour elle une énergie débordante, et des sommes d'argent pharaoniques. Nous sommes à bout. Nous avons très peur qu'elle se trouve vite forcée à se prostituer. Que faire? Nous avons cessé de lui donner de l'argent car elle ne s'en sert que pour consommer des toxiques. Une de ses amies à tenter une HDT mais a levé cette HDT car la structure ne convenait pas à la polytoxicomanie de notre fille. Nous ne savons plus comment agir. Elle se montre très agressive avec nous sauf quand elle veut de l'argent. Nous voyons pour elle un avenir très noir. Que peut-on lui proposer? Un psychiatre nous a parlé d'hospitalisation d'office, cela serait-il une solution pour la protéger d'elle-même?

Y a-t-il des centres adaptés à son cas? Elle a récemment séjourné à Marmottan mais l'hospitalisation a été de courte durée et elle a rechuté immédiatement.

Merci de me répondre. J'ajoute que ma fille vit à Paris.

Merci d'avance pour votre aide.

Mise en ligne le 30/12/2011

Bonjour,

Nous sommes sensibles à la difficulté et à la souffrance auxquelles votre famille et votre fille devez faire face. Il est extrêmement pénible d'être confronté à la rechute, au quasi-déni, au rejet et à la vie marginale d'un proche polytoxicomane. Cependant vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'existe pas de fatalité. Quand bien même tout vous semble « bloqué » et que vous ne voyez guère ce que vous pourriez faire de plus, il est tout à fait possible que le cours des choses change de nouveau et que votre fille se réinscrive dans un processus de soins qui pourrait s'avérer efficient. Par le passé, elle a démontré qu'elle était capable de se faire soigner même si sa démarche n'a pas été concluante.

D'une manière générale nous pouvons supposer que de toute façon votre fille souffre d'un réel mal-être. Sa prise de produits toxiques a démarré à l'adolescence, période particulièrement fragile pour tout un chacun. Les drogues « l'aident » à vivre et tiennent lieu de « béquille » et il est sans doute difficile pour elle d'envisager de vivre sans cette « béquille » à l'heure actuelle. C'est pour cette raison que nous vous suggérons d'essayer, malgré la difficulté que cela représente, de resserrer les liens autour d'elle tout en vous employant à chercher avec elle, sereinement, les motivations qui l'amènent à se droguer, ce qu'elle recherche dans sa pratique toxicomaniaque.

Pour ce qui est de lui donner de l'argent, cette décision vous appartient souverainement et vous seule pouvez apprécier de l'opportunité de lui donner de l'argent ou pas. Concernant l'hospitalisation d'office c'est une prérogative reconnue aux représentants de l'Etat (préfets le plus souvent et maires plus rarement) que de prendre, par arrêté, une mesure d'hospitalisation à l'encontre de personnes dont les troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteinte, de façon grave, à l'ordre public (art. 321366-1 Code de la Santé publique). L'arrêté préfectoral (ou municipal) de l'hospitalisation d'office est toujours **motivé** et il indique l'établissement où la personne va être hospitalisée.

Si vous envisagez ou n'excluez pas de faire admettre votre fille en soins sans son accord ça serait, de nouveau, par le biais d'une HDT sachant que le plus souvent l'hospitalisation s'effectue dans un milieu psychiatrique.

Il vous est sans doute difficile de considérer votre fille autrement qu'à travers le prisme de sa polytoxicomanie et de ses échecs. Etant donné que l'approcher, lui parler sereinement est presque impossible sans qu'elle soit agressive sauf quand elle a besoin d'argent, nous vous encourageons, autant que faire se peut, à mettre momentanément entre parenthèses cette vision que vous pouvez avoir d'elle. Cela va vous demander, de nouveau, du courage et de la patience mais si vous parvenez à rompre son isolement, vous serez alors en meilleure position pour lui parler de son problème.

Elle connaît déjà le chemin des centres de soins. Il faut cependant qu'elle retrouve l'énergie et la confiance suffisantes en elle-même pour avoir le courage de recommencer mais aussi de comprendre ce qui l'a amené à rechuter et là votre rôle peut se révéler décisif.

Les centres de soins reçoivent également l'entourage des personnes toxicomanes même s'ils ne connaissent pas la personne concernée. Ils vous écouteront, vous conseilleront et vous soutiendront dans votre difficulté. Nous vous avons mis en dessous quelques adresses de ces centres situés dans votre département de résidence.

Par ailleurs nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition et à la disposition de votre fille au 0800 23 13 13 (Ligne de Drogues Info Service), gratuit et anonyme depuis un poste fixe tous les jours entre 8h00 et 20h00 du matin, au cas où vous auriez besoin d'en parler plus amplement. Cela peut constituer pour vous un premier soutien avant un éventuel rendez-vous auprès de professionnels.

Toutes nos excuses pour cette réponse si tardive due à des problèmes d'effectifs.

Bon courage et cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA NHN/ABRI

47 Rue de la Forêt
27000 EVREUX

Tél : 02 32 62 00 62

Accueil du public : Ouvert tous les matins de 9h30 à 13h Ouverture l'après-midi : le lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30. Jeudi de 13h30 à 18h. Fermé le mardi après-midi

Substitution : Le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h30 à 13h.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 27

9 rue Dulong
27000 EVREUX

Tél : 02 32 62 02 21

Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 19h.

Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 17h30.

[Voir la fiche détaillée](#)